

Initiatives parlementaires

Un autre problème pourrait venir des répercussions d'une telle loi sur la structure actuelle des négociations multisyndicales. Dans l'industrie ferroviaire, par exemple, plusieurs syndicats représentent des douzaines d'unités de négociations communes.

Parfois, la direction et les syndicats du secteur ferroviaire ont jugé bon de se réunir pour constituer une structure de négociations multipartite d'envergure. De tels arrangements ont l'avantage de limiter le nombre de grèves éventuelles pour les employeurs et les syndicats pendant une ronde de négociations.

Deux questions se posent: ces négociations multipartites si prisées par les deux parties se poursuivraient-elles dans le cadre d'un régime interdisant le recours aux travailleurs de remplacement? Et deuxième question: le pouvoir accru des unités de négociations ne risquerait-il

pas de fragmenter le système et, par conséquent, d'accroître les conflits à l'intérieur du système.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député.

[Traduction]

La période prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

[Français]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 19 h 15, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 15.)